

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 23 mai 2023
<u>Présents :</u> 8	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement convoquée le 23 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Olivier MENAGER, Emmanuel FOLLEAT, Gisèle PLOUX, Michel CHALANDON, Christophe GREMERET, Nicolas JACQUESON, Sabine PITOIS, Bernard ROBERT
<u>Votants:</u> 10	Représentées: Claire LEGLISE par Olivier MENAGER Céline MARCHAND par Emmanuel FOLLEAT Absents: Emmanuel GOBBO Secrétaire de séance: Monique DESSOLIN

Ordre du jour:

Modification de l'ordre du jour: demande d'autorisation de rejet d'un assainissement non collectif de Mme Fiona LEROY et Mr Geoffrey FERRÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette autorisation sous réserve que les propriétaires s'engagent à ne rejeter dans la rivière de la Cozanne, que des eaux traitées dont la qualité devra être conforme à l'arrêté du 7 septembre 2009 et respecter les prescriptions du SPANC, sans quoi cette autorisation pourrait être remise en cause.

Le dispositif d'assainissement non collectif mis en place devra respecter l'étude établie par l'Agence ICSEO environnement Centre-Est.

1) Approbation du Procès-Verbal du 11 Avril 2023

Approuvé à l'unanimité

2) Détermination du Bureau d'Etude pour les travaux d'aménagement du village:

Le relevé topographique étant pris en charge par la Direction des Routes et des Infrastructures, les devis des bureaux d'étude ont été revus à la baisse.

Deux bureaux d'étude nous ont transmis leurs devis pour l'aménagement de la RD 136 :

R2S: 3 500€ H.T

2 Age: 4 500€ H.T avec options

Les deux propositions étant pratiquement identiques avec toutefois une légère différence pour l'atelier 2 Age qui a réalisé un dossier plus précis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'atelier 2 Age en éliminant 2 options ce qui ramène la proposition financière à un montant total de 3 250€ H.T.

3) SYDESL : CEP (Conseil Energie Partagée)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

En application des engagements mondiaux adoptés dans l'Accord de Paris, ainsi que de leurs déclinaisons aux échelles européenne et nationale, le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) met en place des initiatives visant à lutter contre le dérèglement climatique, notamment dans le champ de l'efficacité énergétique et de la performance énergétique.

Dans le but d'aider les collectivités de Saône-et-Loire à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, le SYDESL engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie et de performance énergétique dans le patrimoine bâti public et l'éclairage public. Il vise à traduire les nouvelles obligations réglementaires par la recherche de résultats au travers de rénovations performantes et d'autoconsommation le cas échéant.

Cette proposition d'accompagnement permet une facturation annuelle au tarif plancher de 250€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne juge pas nécessaire dans l'immédiat cet accompagnement et décide de reporter l'adhésion au CEP (Conseil Energie Partagée).

La séance est levée à 21h30

Certifié conforme,
Le Maire,
Olivier MENAGER

